

B. Godart-Wendling et L. Raïd (éd.), *A la recherche de la présupposition*, London, Iste Editions, 2016

Chapitre 2

Présuppositions linguistiques et enjeux philosophiques des paralogismes liés à la forme de l'expression dans les *Réfutations sophistiques* d'Aristote

Pour Arnaud Zucker, magicien et ami sans pareil

« “Qu'est-ce que la longueur ?”, “Qu'est-ce que le sens ?”, “Qu'est-ce que le nombre un ?”, etc., toutes ces questions provoquent en nous une crampe mentale. Nous sentons que nous ne pouvons rien montrer en réponse, et que pourtant nous devrions montrer quelque chose. (Nous avons affaire à l'une des grandes sources de l'égarement philosophique : un substantif nous pousse à chercher une chose qui lui corresponde.) »
[WITT 58, p. 1]

2.1. *Prolegomena*

Pour autant qu'on ne remette pas en question leur existence¹, les phénomènes de présupposition relèvent de la trame de conventions linguistiques et d'informations

Chapitre rédigé par Leone GAZZIERO.

1. Parmi les membres de l'« anti-presuppositionalist lobby » [BUR 87, p. 66], mentionnons Boër et Lycan qui ont rejeté la notion de présupposition dans un article au titre suggestif [BOE 76]. [LYC 84, p. 73-108] confirmera cette politique de la « terre brûlée » et suggérera d'éliminer toute confusion en prônant d'abandonner l'emploi du terme de « présupposition ». Karttunen et Peters [KAR 77, p. 362] parviendront à une conclusion tout aussi radicale, qu'ils présenteront de plus comme transversale à l'opposition sémantique/pragmatique. Bach [BAC 99] sera encore plus expéditif, et écartera jusqu'à la notion d'« implicature conventionnelle » [GRI 75, p. 44-45] utilisée comme notion de substitution par Karttunen et Peters [KAR 79, p. 14].

d'arrière-plan que les interlocuteurs partagent et dont ils tirent à tour de rôle de quoi produire et interpréter les énoncés qu'ils se trouvent échanger. Pris au sens large qu'il est expédient, voire inévitable d'admettre², présupposer revient, pour l'essentiel, à faire fond sur ce qui, sans faire partie du contenu explicite d'une assertion, lui confère un ancrage dans les usages linguistiques et les pratiques de discours, garantissant ainsi sa légitimité, voire son intelligibilité tout court.

Parmi les déclencheurs de présupposition³, ceux qui véhiculent des présuppositions d'existence méritent une attention particulière. De fait, s'ils ne sont ni les seuls ni peut-être les plus caractéristiques, c'est par leur biais que la présupposition s'est invitée dans les débats philosophiques au xx^e siècle⁴, pour connaître ensuite une fortune remarquable dans cette discipline limitrophe qu'est la linguistique⁵.

Pour des raisons essentiellement liées à la vocation première des réseaux de concepts au sein desquels la notion de présupposition a vu le jour⁶, ce sont les noms propres et les descriptions définies, plutôt que les termes désignant des espèces ou

2. Comme il a été maintes fois observé en assignant aux deux faits tantôt le rôle de cause, tantôt celui d'effet [TRO 70, p. 75-76 ; GAR 71, p. 26-27 ; KAR 73, p. 169 ; KEM 75, p. 38 ; DIN 81, p. 335 ; ECO 87, p. 1 ; SOA 89, p. 602 ; HOR 96, p. 299 ; BEA 97, p. 941], la notion de « présupposition » n'est pas univoque (fait numéro 1) et il est d'autant plus malaisé d'établir un consensus à son égard (fait numéro 2) que non seulement les avis diffèrent d'un auteur à l'autre, mais que les vues d'un même auteur peuvent considérablement changer entre deux textes (l'évolution entre [DUC 69] et [DUC 84] est en ce sens emblématique).

3. [LEV 83, p. 181-185 ; SAN 88, p. 8-10 ; BEA 01, p. 10-12 ; ABB 06, p. 4-5 ; POT 15, p. 169] proposent des listes d'expressions lexicales et tournures syntaxiques qui fonctionnent comme des marqueurs de présupposition (ce que l'on appelle des « presupposition triggers »).

4. On reconnaît volontiers le rôle pionnier joué par Frege [FRA 73, p. 31 ; ROU 90, p. 238 ; PIC 06, p. 2608b ; GOT 09, p. 175]. L'idée en fonction de laquelle la présupposition s'est imposée aux spécialistes est que l'existence de ce dont on parle – sans faire partie du contenu des assertions qui alternativement affirment ou nient quelque chose à son sujet – constitue néanmoins leur précondition ou leur « présupposé (*voraußetzung*) » [FRE 92, p. 40]. Sinon la chose elle-même, à tout le moins le nom, se trouve déjà dans un texte [SIG 73] que Frege connaissait pour lui avoir consacré un carnet de notes [VER 76, p. 103].

5. A défaut de pouvoir retracer ne serait-ce que les grandes étapes de ce que – en dépit d'un consensus assez large en la matière – l'on hésitera à appeler une « migration », on signalera que, bien que relativement anciens, [SAN 88] et [BEA 01] présentent une vue d'ensemble virtuellement exhaustive des nombreuses approches du problème de la « présupposition ».

6. Dans l'après-coup de son texte le plus célèbre, Frege lui-même notait que son analyse avait été conçue au départ pour les noms propres [FRE 69, p. 128] ; noms propres dont les descriptions définies constituent le sens [FRE 92, p. 27, note 2] ou les fonctions [FRE 91, p. 18]. Que les noms propres et les descriptions définies soient le pendant les uns des autres sera explicitement posé par Russell [RUS 10, p. 114 et 119].

des genres, qui se sont taillés – toutes disciplines confondues – la part du lion⁷. Or, s'il est tout à fait compréhensible que les noms d'universaux soient demeurés sous la tutelle exclusive de la philosophie et que celle-ci ait consisté, le plus souvent, à les enrégimenter à l'aide des outils de la quantification [RUS 12, p. 93-94], le rôle – somme toute – marginal que les termes généraux ont joué dans ce débat s'explique assez mal, compte tenu d'une constellation de faits, dont deux au moins nous paraissent particulièrement significatifs. En premier lieu, le fait que l'intérêt pour la notion de présupposition se soit accompagné immédiatement et durablement de celui pour le problème de sa mise en échec par des termes qui, tout en étant dépourvus de référence, sont supposés déclencher une présupposition⁸. En second lieu, le fait que les anomalies de la présupposition aient été mises en relation dès le départ avec le motif traditionnel des déficiences des langues naturelles⁹.

2.2. *Aristotelica*

Il était dès lors inévitable que les efforts visant, sinon à établir une généalogie de la présupposition des Modernes, du moins à lui découvrir des précédents trouvent

7. A simple titre d'indice de traçabilité – plutôt fiable au demeurant – on constatera le succès de certains exemples : « Kepler » [FRE 92, p. 40] ou « l'actuel roi de France » [RUS 05, p. 479] sont devenus les piliers d'une littérature secondaire dont le périmètre s'étend désormais bien au-delà du domaine de spécialité, la philosophie du langage, où ils se sont imposés au départ.

8. Frege n'avait pas plus tôt introduit sa notion de présupposition qu'il se penchait déjà sur le cas des pseudo-expressions linguistiques, telle la « volonté du peuple », qui – par leur morphologie ou leur forme grammaticale – sont aptes à présupposer l'existence de l'objet dont elles parlent – en gros, semblent capables de s'y référer – mais qui, en réalité, ne désignent rien [FRE 92, p. 40-41]. De même, la première famille d'expressions linguistiques que Russell [RUS 05, p. 873] évoque – la seule, d'ailleurs, à laquelle il s'intéresse vraiment – est bien celle dont la référence est, pour ainsi dire, vide (depuis un bon moment « the present King of France » ne renvoie à rien d'existant). Tel est précisément le point sur lequel Strawson [STR 50, p. 320-344] se concentrera dans son effort à montrer que la « présupposition » des expressions qui, justement, n'en ont pas est difficilement compatible avec la solution adoptée par Russell pour rendre compte de la valeur de vérité des énoncés où elles figurent.

9. Le soupçon que le langage nous trompe inspire manifestement les quelques remarques que Frege consacre à l'origine des actes de référence manqués [FRE 92, p. 40-41]. Il définit aussi le programme dont l'idéal régulateur consiste à atteindre une transparence sans faille des rapports entre sens et dénotation [FRE 92, p. 27]. Ce qui permettrait d'établir une langue logiquement parfaite [FRE 92, p. 41], en évitant précisément les fautes logiques liées à ces expressions qui se comportent à la façon de pseudo-noms propres [FRE 92, p. 41]. Dans [RUS 57, p. 387], un texte de circonstance sur la référence de descriptions telles l'« actuel roi de France » (lorsqu'il n'y a pas de roi de France), Russell, qui fut lui aussi un réformateur acharné des imperfections du langage ordinaire, fera de la reconnaissance de ses insuffisances la ligne de partage entre son point de vue et celui de ses adversaires.

dans la littérature philosophique antique un terrain relativement peu fécond. Il était tout aussi inévitable qu'Aristote – dont l'intérêt inaugural pour les arts du langage a pourtant été salué très tôt et largement mis à contribution dès l'Antiquité – ne figure pas en meilleure position parmi les précurseurs. Dans la mesure où ce sont surtout les paradoxes présuppositionnels qui – à tort ou à raison – ont retenu l'attention des historiens [KUN 82, WHE 83, SEU 05], il aurait été pourtant naturel qu'ils se tournent vers le traité qui, en l'état de nos sources, incarne le mieux la richesse et la sophistication des vues anciennes en matière de discours défailants. Or, la moisson – dans l'ensemble déjà plutôt maigre – s'est avérée – dans le cas des *Réfutations sophistiques* d'Aristote – encore plus décevante. De fait, en dépit des ressemblances qu'il présente avec l'anticipation ou la préfiguration la plus plausible que la sagacité des chercheurs [SCH 96, BOB 12] a dénichée chez les Anciens – à savoir, le sophisme dit du « cornu » – le paralogisme aristotélicien des « osselets » se laisse difficilement analyser de la même manière.

Dans la version que Diogène Laërce reporte (et qu'il attribue tour à tour à Euboulidès, Diodore Cronos et Chrysippe), le « *κερατίνης* (cornu) » se décline ainsi :

« Si tu n'as pas perdu quelque chose, tu l'as ; tu n'as pas perdu des cornes ; donc tu as des cornes. » [DIO 13, VII, 187, 590.106-107]

Aristote formule et analyse le paralogisme des « *ἀστράγαλοι* (osselets) » ainsi :

« “Si quelqu'un n'a plus ce qu'il avait, il l'a perdu ; car celui qui a perdu uniquement un seul osselet n'aura plus dix osselets”. Bien plutôt il a perdu ce qu'il n'a plus et qu'il avait auparavant, mais il n'est pas nécessaire qu'il ait perdu la même quantité ou le même nombre de choses qu'il n'a plus ; de fait, alors que la question a porté sur ce qu'il a, le raisonnement se conclut sur combien il a. Car dix est une quantité. Donc si le questionneur avait demandé au début : “si quelqu'un n'a plus tout ce qu'il avait auparavant, est-ce bien la même quantité qu'il a perdue ?” personne n'aurait donné son accord, mais on aurait accordé que c'est soit la même quantité, soit une partie de ce qu'il avait. » [ARI 58, 22, 178a 29-36]

En dépit du fait que le sophisme aristotélicien soit formé à partir des mêmes verbes que le « cornu », sa solution montre bien qu'Aristote était très peu concerné par la présupposition de « perdre » ou « égarer » (avoir été en possession de ce que l'on n'a plus). Ce qui l'intéressait est plutôt le fait que les termes *ἓνα* (un) et *δέκα* (dix) présentent la même forme de l'expression (non seulement ils sont tous les deux des numéraux, mais ils se terminent de la même façon). Cette dernière ne permet donc pas de savoir si l'on a perdu tout ce l'on possédait ou bien seulement une

partie. Autrement dit, puisque la forme de l'expression est la même dans les deux cas, on peut être amené à utiliser le terme qui désigne une certaine quantité de choses (δέκα, dix) comme s'il s'agissait d'une expression qui renvoie à une chose unique (ἕνα, un). Aussi la solution qu'Aristote suggère ne consiste pas à mettre à plat les présuppositions véhiculées par le verbe ἀποβάλλειν (perdre, égarer), mais à montrer qu'une banale restriction, opérant sur le domaine de quantification visé par la question « si quelqu'un n'a plus tout ce qu'il avait auparavant, est-ce bien la même quantité qu'il a perdue ? », suffit à dissiper l'ambiguïté.

Cela ne signifie pas pour autant que les mécanismes de la présupposition et – tout spécialement – de la présupposition d'existence étaient inconnus d'Aristote. Celui-ci, au contraire, s'en méfiait assez pour identifier leur origine dans certaines de nos habitudes linguistiques : en l'occurrence – nous allons le voir – les plus courantes et – par là même – les plus insidieuses, aussi longtemps du moins qu'elles ne sont pas reconnues et prises en compte comme telles. Certes, les phénomènes de présupposition qu'Aristote a mis en évidence de la sorte relèvent le plus souvent de la manipulation discursive et – lorsqu'ils ne sont pas tout simplement abusifs – ils s'avèrent être une puissante source d'illusion¹⁰. Cela ne change toutefois pas grand-chose à l'affaire : même s'il est vrai que les présuppositions en question sont illégitimes ou inappropriées et que l'on vise par leur biais tantôt à abuser son interlocuteur, tantôt à l'acculer à des conclusions absurdes, toujours est-il que ces présuppositions sont tout sauf arbitraires, dans la mesure où elles sont – aussi bien avant qu'après avoir été élucidées – le reflet de notre manière habituelle de signifier ce que nous voulons dire. En les violant – avec plus ou moins de succès – nous ne faisons que les utiliser à mauvais escient, ce qui – loin de remettre en discussion leur existence – est plutôt pour attester leur efficacité que ce soit à nos propres dépens ou à ceux de nos interlocuteurs. La situation n'a, bien entendu, rien d'exceptionnel. Elle est d'ailleurs si peu exotique que l'on peut aisément la décrire dans des termes empruntés à l'un des pionniers français de la présupposition : comme le remarquait O. Ducrot – non seulement « la répartition du contenu des énoncés en éléments sémantiques posés, dont le locuteur endosse la responsabilité, et en éléments sémantiques présupposés, dont il fait partager la responsabilité à l'auditeur, possède, avant tout, une fonction polémique » [DUC 69, p. 43], mais encore « quand on essaie de

10. Comme le remarque Aristote, même si la mystification se produit plus souvent dans un échange entre interlocuteurs qu'au cours d'un examen conduit par soi-même ([ARI 58, 22, 7, 169a 37-38] : μᾶλλον ἢ ἀπάτη γίνεται μετ' ἄλλων σκοπούμενοις ἢ καθ' αὐτούς), les raisonnements que l'on mène pour ainsi dire en solitaire ne sont pas non plus à l'abri ([ARI 58, 7, 169a 40 - 169b 1] : καὶ καθ' αὐτὸν ἀπατᾶσθαι συμβαίνει). Pourquoi ? Justement parce que la tromperie est inscrite dans notre façon de nous exprimer, qui demeure la même aussi bien lorsque nous discutons les uns avec les autres que lorsque nous nous entretenons avec nous-mêmes.

définir la présupposition [...] on est amené à mettre en avant la possibilité qu'elle donne d'emprisonner l'auditeur dans un univers intellectuel qu'il n'a pas choisi, mais qu'on présente comme coextensif au dialogue lui-même, et qui ne peut plus être ni nié, ni mis en question, sans que soit refusé en bloc ce dialogue » (*ibid.*). De plus, pour peu que l'on concède – ce qui nous paraît plutôt raisonnable – que la « présupposition », à la différence du « sous-entendu », n'est pas un effet rhétorique ou un autre phénomène lié à l'énonciation, mais « s'inscrit <au contraire> dans la langue même » (*ibid.*), on sera alors confronté à des faits de discours très proches de ceux qu'Aristote associe aux travers de la forme de l'expression, sur lesquels nous allons désormais concentrer notre attention. De fait, si l'on admet – toujours avec Ducrot – que « le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur » et « le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur », tandis que « le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à l'acte de communication » [DUC 69, p. 36], alors les anomalies de la forme de l'expression, telles qu'Aristote les décrit, relèvent de plein droit de ce que l'on présuppose en fonction des compétences linguistiques que nous partageons avec nos interlocuteurs et que la famille de paralogismes, qui exploite les failles de l'expression, retourne contre nous-mêmes.

2.3. *Figura dictionis*

Le dossier de la λέξις (*expression*) en général et celui de ses σχήματα (*formes* ou *figures*) en particulier a été parfaitement balisé par les spécialistes d'Aristote¹¹. Il

11. Comme un concept ne se laisse délimiter qu'à partir de ses occurrences et comprendre qu'à partir des relations qui permettent de le situer par rapport aux autres, on se reportera notamment à [ILD 04] qui a répertorié et analysé tous les lieux du corpus où Aristote utilise la formule τὰ σχήματα τῆς λέξεως (les formes de l'expression), ainsi qu'à [JAU 90] et [GER 99] qui ont étudié la λέξις aristotélicienne à partir de ses rapports avec les notions apparentées de λόγος (discours) et de ἐρμηνεία (interprétation). Parmi les nombreuses études consacrées à la λέξις dans le cadre de la critique aristotélicienne de la raison sophistique, mentionnons – parmi celles qui portent sur l'expression en général – [ZAS 86] et [LAS 07] pour une étude plus spécifique de la famille des paralogismes liés à la forme de l'expression. Rappelons, au passage, qu'au sein de la tradition analytique – où elle est longtemps passée inaperçue – on travaille désormais à une réhabilitation philosophique de la forme de l'expression (voir [PAR 91, paragraphe 32D, WAL 96, chapitre 5, KRA 98, SCH 03, p. 37]). Encore qu'inspirée par un souci antiquaire plutôt étranger aux auteurs que l'on vient d'évoquer, notre recherche s'inscrit à sa façon dans la même veine et partage leur souci de renouer avec les sources (« ce désintérêt s'explique particulièrement mal étant donné que la philosophie analytique classique a consacré beaucoup d'efforts à montrer que l'on est souvent pris au piège des formes de l'expression », [WAL 96, p. 155], traduction de l'auteur).

importe donc moins ici de restituer dans toute leur complexité deux concepts dont l'association est coextensive à la notion d'expression linguistique dans tous ses registres et configurations que d'assigner plutôt – aussi précisément que possible – le niveau auquel cette association intervient pour définir l'un des treize types de raisonnements fallacieux qu'Aristote discute dans [ARI 58]. Ce qui, en l'occurrence, est d'autant plus expédient que ce dernier n'a pas été particulièrement pointilleux en ce qui concerne la dénomination des sophismes en question. En effet, à côté de l'intitulé qui, dans la classification des modes spécieux de la réfutation, les identifie comme étant la famille d'arguments « qui dépendent de la forme de l'expression » ([ARI 58, 4, 165b 27] : *παρὰ τὸ σχῆμα τῆς λέξεως*), Aristote les désigne également à l'aide de différentes formules dont l'accent porte tantôt sur l'élément dans lequel ces arguments évoluent, tantôt sur la cause qui les déclenche. Aussi, il les qualifie de raisonnements « relevant de l'expression » ([ARI 58, 6, 168a 24] : *ἐν τῇ λέξει*) ou « dont le ressort tient à l'expression » ([ARI 58, 22, 178a 8] : *διὰ τὴν λέξιν*) ; de même qu'il s'y réfère comme aux raisonnements « liés au fait de dire de la même manière des choses qui ne sont pas les mêmes » ([ARI 58, 22, 178a 4-5] : *παρὰ τὸ ὡσαύτως λέγεσθαι τὰ μὴ ταῦτά*). Ce sont cependant les occurrences où les deux indications sont combinées ensemble qui nous livrent ce qui fait leur spécificité : « les réfutations qui dépendent de la forme de l'expression se produisent lorsque ce qui n'est pas le même est exprimé de la même façon [...] dans le cas des réfutations liées à la forme, la tromperie se produit en raison de la similitude de l'expression » ([ARI 58, 7, 169a 29-30 ; voir 23, 179a 20] : *παρ' ὁμοιότητα λέξεως*), étant bien entendu, par ailleurs, que « la tromperie vient de la similitude, la similitude de l'expression » [ARI 58, 4, 166b 10-11 et 7, 169b 1-2]. Comme la ressemblance est – manifestement – ce qui nous fourvoie, il est raisonnable de penser qu'elle nous permet aussi de déterminer quelles parties de l'expression sont susceptibles de produire les faux-semblants caractéristiques de cette famille d'impostures. Les exemples dont, en l'occurrence, Aristote est plutôt prodigue constituent dès lors autant d'indices qu'il est de bonne méthode de suivre pour fixer les contours de cette similarité et, par là même, ceux de la région du langage où elle déploie ses effets :

« Par exemple, le masculin <est exprimé> au féminin, le féminin au masculin, ou le neutre comme l'un ou l'autre ; ou encore, le qualifié à la façon du quantifié, le quantifié à la façon du qualifié, ce que l'on fait à la façon de ce que l'on pâtit, ou encore ce qui est dans une certaine disposition à la manière de ce qui agit. » [ARI 58, 4, 166b 11-14]

De même :

« Il est en effet possible qu'en raison de l'expression, ce qui pourtant ne relève pas de l'agir indique une action. Par exemple, “se bien

porter” (ὀγιάειν) se dit, par sa forme de l’expression, de la même façon que “couper” (τέμνειν) ou “édifier” (οικοδομαίν), alors même qu’il exprime en quelque sorte une certaine qualité ou disposition et que les autres expriment plutôt une certaine action. » [ARI 58, 4, 166b 15-18]

Tout réguliers qu’ils soient par ailleurs, les usages linguistiques sont émaillés d’exceptions, ils sont par conséquent à prendre sous bénéfice d’inventaire et à utiliser avec précaution. Aussi, la distinction entre noms masculins, féminins et neutres ne reflète pas toujours le genre des choses qu’ils se trouvent désigner. Il en va de même pour certains verbes, dont la morphologie ne correspond pas à la nature d’action ou de disposition de leurs signifiés. De ces quelques notations on inférera, en bonne approximation, que les expressions linguistiques dont l’indifférence morphologique est à l’origine des réfutations apparentes liées au σχῆμα τῆς λέξεως (forme de l’expression) coïncident, sinon exclusivement du moins au tout premier chef, avec ces éléments du discours que sont les noms et les prédicats¹². La confusion, entraînée par la forme de l’expression est le fait d’une anomalie ou d’un état d’exception de la langue qui, de temps en temps, ne permet pas de distinguer entre des termes dont la physionomie renvoie à une seule et même famille linguistique, bien établie par ailleurs, alors même que leurs valeurs sémantiques sont incompatibles.

A défaut d’être très détaillé, le tableau que l’on vient de brosser permet néanmoins de replacer dans un contexte suffisamment précis la question qu’un historien animé par le sens du texte réel plutôt que par celui du texte possible hésiterait peut-être à formuler, à savoir : les méprises qu’Aristote associe à la forme de l’expression sont-elles de l’ordre de la présupposition ? Une page au moins [ARI 58, 22, 178a 4-6 et 178a 9-24] suggère que l’on peut, avec toutes les précautions d’usage, répondre par l’affirmative. Ce texte est d’autant plus remarquable que l’on y rencontre l’une des observations les plus explicites d’Aristote sur la situation concrète dans laquelle se déroulaient les joutes dialectiques dont il a affiché lui-même l’ambition de livrer les principes et d’assurer la maîtrise technique. Dans cette page, Aristote nous apprend qu’aussi longtemps que l’on n’a pas analysé la variété des choses dissimulées sous la surface uniforme des mots – ce que l’on fera au moyen d’une, voire plusieurs questions supplémentaires visant à lever toute ambiguïté au sujet de la nature de ce

12. Sans épuiser la polysémie de la notion aristotélicienne de λέξις – laquelle se déploie selon un gradient méréologique qui va de la lettre de l’alphabet à l’énoncé tout entier (voir [ARI 12, 20, 1456b 20-21]) – le rôle joué par les noms et les verbes correspond bien, au demeurant, à la définition qu’Aristote donne de la λέξις dans [ARI 12, 6, 1450b 13-14] : « j’appelle “expression” la manifestation <du sens> à l’aide des noms ».

dont on parle – les spectateurs¹³ d'un échange perturbé par les anomalies liées à la forme de l'expression seront naturellement amenés à donner raison à notre adversaire. De fait, leurs habitudes et attentes linguistiques les pousseront à partager la présupposition erronée que ces arguments fallacieux exploitent en jouant sur la forme de l'expression de certains termes qui entrent dans leur formulation. On pourrait difficilement lire autre chose chez Aristote : ses exemples, l'explication qu'il en propose et surtout la glose sur l'attitude du public qui les accompagne montrent que la plausibilité, voire l'intelligibilité même de nos discours se joue en partie du moins bien en amont de ce qui est positivement énoncé, dans cette région où ceux qui comprennent la langue dans laquelle on communique puisent tour à tour de quoi se faire comprendre et de quoi interpréter ce qu'on leur dit.

2.4. *Aristotelis sophistic elenchi, 22, 178a 4-24*

« Est également claire la façon dont il faut faire face aux arguments qui viennent de ce que des choses non identiques sont exprimées d'une manière semblable, puisque nous connaissons les catégories de prédications (...). L'argument suivant illustre une confusion de ce genre : “est-il possible de faire et d'avoir fait en même temps la même chose ? Non. Mais il est pourtant possible de voir et d'avoir vu la même chose au même moment et du même point de vue”. “Y a-t-il une forme de passivité qui soit une forme d'activité ? Non. Alors “il est coupé” (τέμνεται), “il est brûlé” (καίεται), “il est affecté par un objet sensible” (αἰσθάνεται) s'expriment semblablement et désignent tous une forme de passivité ? D'un autre côté, “dire” (λέγειν), “courir” (τρέχειν), “voir” (ὁρᾶν) sont des expressions semblables entre elles ; mais “voir” est pourtant une façon d'être affecté par un objet sensible, de sorte que c'est à la fois une forme de passivité et une activité. Si, dans le premier exemple, après avoir concédé qu'il n'est pas possible dans le même temps de faire et d'avoir fait la même chose, quelqu'un affirmait qu'il est possible de voir et d'avoir vu, il ne serait en aucune façon réfuté, à la condition qu'il dise que “voir” n'est pas une forme d'activité, mais de passivité. Cette question supplémentaire est en

13. Il s'agit – la précision est tout sauf anodine – des locuteurs de la langue dans laquelle l'échange a lieu, appelés à arbitrer l'issue d'un débat contradictoire sans être les dépositaires d'un savoir spécialisé des matières discutées, ce qui les rend susceptibles – comme dans ce cas précisément (voir également [ARI 58, 8, 169b 30-32 et 15, 174a 35-40]) – d'être abusés à leur tour. Sur le rôle que l'auditoire joue dans la joute dialectique, en plus du classique [MOR 68], voir [EBB 11] et, dans une perspective plus théorique, encore que solidement ancrée dans les textes [WOL 95].

effet requise ; mais l'auditeur considère qu'elle a été concédée lorsque le répondant a accordé que "couper" est faire quelque chose, qu'"avoir coupé" est avoir fait, et ainsi de suite pour toutes les autres expressions semblables. L'auditeur ajoute lui-même le reste, dans l'idée que le sens est semblable, alors qu'en fait il n'est pas semblable, bien qu'il le paraisse en raison de l'expression. » [ARI 58, 22, 178a 4-6 et 178a 9-24, DOR 95, p. 175-176]

Après avoir rappelé ce qui relève à ses yeux de l'évidence, à savoir que l'analyse catégorielle demeure le meilleur moyen de mettre de l'ordre dans ses propos en sachant de quoi on parle au juste¹⁴, Aristote évoque quelques exemples où la forme de l'expression dissimule des différences que l'on ne saurait déceler autrement qu'en mettant entre parenthèses ses propres attentes linguistiques. Par exemple, la morphologie de certains verbes peut induire en erreur dans la mesure où elle ne correspond pas à la nature d'action ou de passion de cela même que les verbes en question signifient. Il arrive parfois qu'une voix active ait une signification passive, c'est-à-dire qu'un verbe à l'allure de verbe d'action signifie plutôt une affection, comme dans le cas du verbe ὁρᾶν (voir) dont la forme de l'expression est celle d'un faire alors même qu'il s'agit tout autant d'un pâtir. Au cas où l'on n'aurait pas pris soin de préciser qu'en dépit de sa forme de l'expression, « voir » signifie moins que l'on effectue une certaine action que le fait d'être affecté par ce que l'on voit, un interlocuteur peu scrupuleux sera en droit de faire comme si le caractère d'action du verbe « voir » allait de soi et d'argumenter conformément à cette présupposition. C'est, en tout cas, ce que fera un observateur externe, dont les attentes linguistiques se chargeront de verrouiller l'analogie entre la forme de l'expression du verbe en question et sa prétendue valeur sémantique. Autrement dit, le spectateur – linguistiquement impartial – sera tout naturellement amené à suppléer ce que l'argument ne pose pas, mais présuppose, à savoir que le fait que des choses se disent de la

14. Comme tout apprenti dialecticien le sait, seul celui qui manie correctement la table des types de prédications est capable, à tous les coups, de déterminer à quel titre telle ou telle chose est prédiquée de telle ou telle autre dans un énoncé qui l'exhibe comme étant son genre, son propre (définitionnel ou non définitionnel), ou encore l'un de ses accidents. Il s'agit, bien entendu, des fondamentaux de la méthode qu'Aristote a mise en place dans le premier livre des *Topiques* où, après avoir présenté, d'abord sommairement (I, 4), ensuite de façon systématique (I, 5-7), la définition (ὄρος), le propre (ἴδιον), le genre (γένος) et l'accident (συμβεβηκός), qui constituent ce à partir de quoi, ce par quoi et ce par rapport à quoi toute prémisses et tout problème dialectique sont formulés (I, 8), il introduit les γένη τῶν κατηγοριῶν (genres de prédications) dont la finalité est précisément de déterminer si – oui ou non – tel prédicat donné se laisse attribuer au sujet de l'énoncé et, au cas où cela est effectivement possible, au titre de quel prédicable (I, 9). Sur cette fonction des « catégories », on lira notamment [MAN 68] et parmi les études plus récentes : [WHE 01, MAL 07] et [DEL 09].

même manière soit une raison suffisante de penser qu'elles sont aussi semblables entre elles. Cette assomption tacite est une présupposition : on ne stipule pas – que ce soit pour l'autoriser ou pour l'interdire – que telle morphologie linguistique est – le plus souvent – associée à tel ou tel type de réalités. C'est un fait de langue non négocié et non négociable, un phénomène assez régulier pour qu'on le présuppose en règle générale, quitte à montrer que, dans un petit nombre de cas, il repose sur une confiance mal placée dans la forme des signes linguistiques que nous échangeons dans le cours normal de nos conversations.

2.5. « Species enim gaudeant. Monstra enim sunt »

Le cas des exceptions grammaticales n'est cependant ni le seul ni le plus pernicieux ; surtout, il n'est pas celui qui entretient les liens philosophiquement les plus significatifs avec les phénomènes présuppositionnels. De fait, à côté des anomalies ou des défaillances ponctuelles de l'expression, il arrive que ce soit plutôt la routine langagière ou le langage dans son utilisation la plus ordinaire qui engendre des monstres, c'est-à-dire des présuppositions aussi naturelles que perverses¹⁵ :

« Dans le cas des réfutations liées à la forme, <la tromperie se produit> en raison de la similitude de l'expression. Il est en effet malaisé de distinguer ce qui se dit de la même façon et ce qui se dit autrement (qui est capable de faire cela est tout près de contempler la vérité, il est surtout le plus à même de savoir donner son assentiment), du fait que nous supposons que tout ce qui se prédique de quelque chose est un ceci et l'entendons comme une chose une. » [ARI 58, 7, 169a 29-35]

La langue ne distingue pas et, par conséquent, ne permet pas – au niveau qui est le sien – de distinguer entre différents modes d'être ; si bien que tout ce que l'on signifie, on le signifie de manière uniforme : « il est courant de tout signifier comme

15. On comprend dès lors pourquoi éviter les pièges de la forme de l'expression en faisant la part de ce qui est et peut être dit de la même manière constitue un grand pas en direction de la découverte de la vérité. C'est ce qui fait tout l'intérêt philosophique d'une entreprise de clarification de cette matière, comme le signale – fort explicitement au demeurant – Aristote lui-même : « <ces arguments> sont utiles à la philosophie sous deux rapports : en premier lieu, puisqu'ils dépendent souvent de l'expression, ils nous aident à mieux saisir de combien de façons <il faut entendre> ce que l'on dit et, aussi bien parmi les choses que parmi les mots, ce qui est semblable et ce qui est différent, etc. » [ARI 58, 16, 175a 5-9]. On remarque la symétrie entre les tournures que l'on vient de citer en note [ARI 58, 16, 175a 8-9 : ποῖα ὁμοίως καὶ ποῖα ἑτέρως συμβαίνει ἐπὶ τῶν ὀνομάτων] et dans le corps du texte (ποῖα ὡσαύτως καὶ ποῖα ὡς ἑτέρως λέγεται).

s'il s'agissait d'un ceci » [ARI 58, 6, 168a 25-26]. C'est pourquoi se fier aux usages linguistiques, c'est se mettre dans l'impossibilité de discerner les différents types de réalités qui – si tant est qu'elles existent¹⁶ – existent cependant de manières fort différentes. Comme le hasard fait bien les choses, on tombe plus facilement dans cette confusion précisément lorsqu'il importerait le plus de l'éviter. De fait, les expressions linguistiques qui désignent des substances universelles (des genres ou des espèces : « animal », par exemple, ou « homme ») ressemblent – à s'y méprendre – à celles qui désignent des particuliers (tels « Kallias » ou « Koriskos »). En l'absence de critères morphologiques qui permettent de distinguer les noms propres des noms communs (s'il y en avait, le problème ne se poserait tout simplement pas), on est tout naturellement amené à les utiliser d'une seule et même façon ; ce qui revient à présupposer qu'il leur correspond, dans tous les cas, quelque chose (quelque chose de concret, bien entendu¹⁷). Il n'est pas difficile de deviner dans quel sens procède l'extension abusive d'un tel présupposé. Un passage célèbre d'Aristote [ARI 01, 5, 3b 10-18] ne laisse guère de doutes à cet égard, à condition de le lire (ce que nous ferons ici) pour la mise en garde qu'il est et de le mettre en relation (ce que nous ne ferons pas) avec d'autres textes du corpus qui pointent essentiellement dans la même direction¹⁸.

16. Τραγέλαφος (bouc-cerf) veut bien dire quelque chose ([ARI 14, 1, 16a 16-18] : « καὶ γὰρ ὁ τραγέλαφος σημαίνει μὲν τι, κτλ. [“bouc-cerf” aussi signifie quelque chose, etc.] ») ; il a même une sorte de définition ([ARI 49, II, 7, 92b 5-8] : « personne ne sait ce que c'est ce qui n'est pas ; le nom et la définition signifient pourtant quelque chose, comme lorsque je parle du “bouc-cerf”, mais il est impossible de savoir ce que le bouc-cerf est »). En dépit de son extinction comme « espèce fictive » – on se souviendra avec Alain de Libera [LIB 98, p. LVII] que le zoologiste allemand Peter Simon Pallas a fait la découverte en 1766 d'une variété d'antilopes d'Afrique du Sud (*strepsiceros kudu*) qui présentaient toutes les caractéristiques du *hircocervus* – G. Sillitti a consacré une belle monographie [SIL 80] au bouc-cerf chez Aristote et les commentateurs de l'Antiquité tardive. Comme la chimère se porte traditionnellement mieux et qu'on lui a donné la parole, on lira le récit à la première personne de ses aventures anciennes et médiévales dans [EBB 86].

17. « Quelque chose de concret » est l'une des traductions possibles de « τόδε τι », expression – propre au vocabulaire technique d'Aristote – que nous avons rendue plutôt par *ceci* (dans l'espoir de faire passer en Français le fait que la meilleure façon de s'y référer est d'en faire le corrélat d'une opération déictique). Il est donc capital de garder à l'esprit que, sans respecter rigoureusement la consigne qui veut qu'on utilise toujours le même mot en passant d'une langue à l'autre, il s'agit bien de la même chose dont parlent les différents textes que nous avons rassemblés ici. Deux essais demeurent incontournables pour l'étude de la notion aristotélicienne de τόδε τι, à savoir [KUN 81] et [EBB 75].

18. Parmi les plus remarquables, signalons [ARI 24, B, 2, 997b 5-12] où l'opération qui consiste à séparer les Idées (c'est-à-dire à leur conférer une existence à part entière) est raillée en la comparant à une erreur aussi grossière que l'anthropomorphisme religieux.

2.6. *Aristotelis categoriae*, 5, 3b 10-18

« Il semble que toute substance signifie un ceci. Ce qui est incontestablement vrai des substances premières, puisqu'elles signifient un certain ceci. Ce qui est désigné est, en effet, individuel et numériquement un. Pour ce qui est, en revanche, des substances secondes il semblerait qu'elles signifient également un certain ceci du fait de leur forme de dénomination, comme lorsqu'on dit "homme" ou "animal". Or, ce n'est pas vrai, puisqu'elles signifient plutôt un certain qualifié : en effet, le sujet n'est pas un, comme la substance première, mais <plusieurs, puisque> l'homme et l'animal se disent de plusieurs. Ils ne signifient pas pour autant un certain qualifié tout court, <comme le fait> le blanc. En effet, le blanc ne signifie rien d'autre qu'un qualifié, l'espèce et le genre, en revanche, circonscrivent la qualité dans le domaine de la substance : ils signifient en effet de quelle sorte de substance il s'agit. »
[ARI 01, 5, 3b 10-18]

Il importe relativement peu ici de résoudre l'épineuse question de savoir ce que les substances universelles sont au juste¹⁹. Il importe davantage de montrer que les inconvénients de la « forme de l'expression » ou – comme l'appelle ici Aristote²⁰ – « de la forme de la dénomination » sont le reflet d'attentes linguistiques et, à ce titre, s'apparentent à cette variété de présupposition qu'est la présupposition d'existence.

19. Qu'il suffise simplement de remarquer, avec Aristote, qu'il n'y a pas plus de raisons d'accorder une existence séparée aux espèces et aux genres de la substance qu'à ses accidents : « il n'est pas plus nécessaire de penser que l'universel est quelque chose à part des choses individuelles, car il indique quelque chose d'unique, que de le penser des autres choses qui ne sont pas quelque chose, mais une qualité, une relation, ou encore une action. Si cela arrive, la démonstration n'en est pas la cause, mais l'auditeur » [ARIS 49, I, 24, 85b 18-22]. Pour une vue d'ensemble récente sur la problématique et une revue à peu près exhaustive de la littérature à ce sujet, on se reportera à [GAZ 16b]. Observons – sans entrer dans les détails – qu'il n'est point fortuit qu'Aristote souligne le fait que, lorsque l'on aboutit à la séparation de l'universel, ce n'est pas l'argument qui est en cause (c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'explicite : la conclusion que l'on infère à partir de ce qui est posé à titre de prémisse), mais l'interlocuteur (c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'implicite : son parti pris ou sa présupposition favorable à l'existence de plein exercice de ce qui est et se dit en commun des plusieurs).

20. Encore que la *προσηγορία* (dénomination) soit l'une des espèces dont la *λέξις* (expression) est le genre, nous prenons les formules « *σχῆμα τῆς λέξεως* (forme de l'expression) » et « *σχῆμα τῆς προσηγορίας* (forme de la dénomination) » en variation synonymique : geste auquel on peut reprocher un certain manque d'acribie, mais dont l'économie est largement justifiée par le fait que, s'agissant de signes linguistiques qui désignent des choses tantôt particulières tantôt universelles, la forme (*σχῆμα*) de l'expression (*λέξις*) en question est, précisément, la forme (*σχῆμα*) de l'appellation (*προσηγορία*).

A cause de la forme de l'expression, qui est la même, on court le risque d'utiliser les termes qui désignent de l'universel de la même manière que ceux qui désignent des particuliers. C'est ainsi qu'en plus et à côté des choses individuelles, on a peuplé le monde d'entités fort éloignées du sens commun – qui de tout temps est très peu platonicien²¹. De telles réalités trouvent cependant dans la langue un allié d'autant plus puissant que le mécanisme sur lequel repose cette méprise est plus subtil que celui à l'œuvre dans d'autres égarements linguistiques, comme dans le cas de l'homonymie qu'Aristote – sans confondre les deux pour autant – rapproche de la forme de l'expression²². De fait, le problème ne vient pas de ce que l'on ignore – comme dans le cas des homonymes – qu'une seule et même expression linguistique peut être investie de valeurs sémantiques fort disparates. A l'instar de ce qui se passait dans le cas des exemples que nous avons étudiés en premier, ce n'est pas le sens des expressions qui est en cause. Tout comme celui qui raisonne sur la foi du présupposé que – la forme de l'expression du verbe ὄρνυμι (voir) étant celle d'un verbe d'action – « voir » est une activité plutôt qu'une disposition comprend assez bien ce que l'expression elle-même signifie (« voir » veut bien dire ce qu'il veut dire) ; de même, celui qui utilise sans trop de discernement des termes généraux comme « homme » ou « bœuf » sait ce qu'il veut dire par là (il est peu probable, par exemple, qu'il confonde les deux expressions ou qu'il soit incapable de les définir, fût-il de manière approximative). Il se trompe plutôt en cela qu'il croit se référer à tous les coups à des choses semblables, alors même qu'elles se trouvent être tout à fait différentes. Aussi, dans le cas des noms propres, il a affaire à des individus particuliers, en chair et en os. En revanche, dans le cas des noms qui désignent des espèces et des genres, il a affaire à tout autre chose : genres et espèces n'ajoutent rien au mobilier ontologique du monde d'Aristote, si ce n'est l'indication qu'un certain particulier est tel ou tel, c'est-à-dire qu'il se laisse assigner en réponse à la question « τί ἐστίν ; (qu'est-ce que c'est ?) » précisément par telle espèce et tel genre.

21. On se souviendra de la remarque – somme toute – de bon sens qu'Antisthène aurait adressée à Platon qui discourait des Idées : « un jour que Platon parlait des Idées et qu'il mentionnait l'Idée de table ainsi que celle de gobelet, Diogène l'apostropha : "Pour ma part, Platon, je vois la table et le gobelet, mais la tavolinité et la gobéléité je ne les vois point" » [DIO 13, VI, 53, 438.386-389]. Sur le problème de « voir les Idées », voir [GAZ 14] ; sur Antisthène socratique antiplatonicien, voir [BRA 93, RAS 06] et [PRI 14, p. 76-119].

22. [ARI 58, 22, 178a 23-25] : « ce qui se dit de la même façon ne signifie cependant pas la même chose, encore que telle est l'impression en raison de l'expression. Il se produit la même chose que dans les cas <des expressions frappées> d'homonymie ». Question : de quelle chose s'agit-il ? Réponse : d'une forme ou une autre d'ambiguïté, comme il est dit en [ARI 58, 6, 168a 23-28] : « certains parallogismes qui relèvent de l'expression dépendent de l'ambiguïté, comme l'homonymie, l'amphibolie et la similitude de la forme ». Les commentateurs latins ont été, parmi tous, les plus sensibles aux questions de chevauchements entre différents types de raisonnements fallacieux, en particulier ceux qui relèvent de l'homonymie et de la forme de l'expression, comme nous l'avons montré dans [GAZ 16a].

Aussi la forme de l'expression est trompeuse en ce sens qu'elle déclenche des attentes linguistiques qui nous conduisent – dans le cas précis de la confusion entre noms propres et noms communs – à présupposer l'existence d'entités qu'Aristote tient pour imaginaires. Cette postulation ontologique ou cette présupposition d'existence ne repose, en effet, sur rien de plus solide qu'un épiphénomène linguistique. Cela dit, l'illusion entretenue par la forme de l'expression relève de la présupposition, c'est-à-dire qu'elle fait partie de plein droit des projections tacites sur lesquelles les locuteurs s'appuient tantôt pour coopérer entre eux – de manière honnête ou frauduleuse peu importe – tantôt pour suivre leur propre train de pensée, puisqu'il s'agit – on l'a assez vu – d'une pente linguistique le long de laquelle on glisse aussi bien en argumentant les uns avec les autres qu'en raisonnant dans sa tête.

2.7. *Epilegomena*

Pour peu que les efforts qu'Aristote a prodigués afin de déjouer les pièges présuppositionnels liés à la forme de l'expression soient un indice un tant soit peu fiable de ce qu'il croyait être leur emprise, on conviendra aisément qu'il devait considérer cette emprise comme remarquable. Tout autant remarquable devait être à ses yeux la maîtrise du langage dont il faut faire preuve pour parvenir à ajuster ses attentes linguistiques en passant du registre de la présupposition des noms propres à celui de la présupposition des noms communs. Cette transition peut, en effet, passer parfaitement inaperçue, dans la mesure où précisément les expressions qui signifient des entités universelles provoquent les mêmes réflexes de présupposition que celles qui désignent des réalités singulières. Contrairement aux termes singuliers, les termes généraux ne peuvent pas cependant satisfaire nos attentes linguistiques puisque la présupposition qu'ils déclenchent tourne, elle, à vide. Un lecteur contemporain trouvera tout au plus curieux que, dans le cas des présuppositions d'existence que nous avons rencontrées chez Aristote, ce soit le succès plutôt que l'échec qui est, pour ainsi dire, catastrophique. Cela n'a toutefois rien d'étonnant : loin d'éveiller le soupçon d'avoir présenté Aristote sous un jour trop favorable, cette inversion à l'allure de paradoxe confirme, si besoin était, qu'Aristote est – à sa façon et dans un sens qui n'a pas grand-chose à voir avec tout ce que l'on range aujourd'hui sous l'étiquette – un « philosophe du langage ordinaire ». Avec lui, le langage n'est jamais en vacances, même et surtout lorsque ce que l'on dit s'éloigne le plus du bon sens métaphysique. Aussi – et c'est sur cette note que nous allons terminer – dans [ARI 58, 6, 168a 25-26], texte que nous avons évoqué plus haut, Aristote écrit qu'il est « habituel », « courant » ou encore « conforme à l'usage » (σύνηθες) de « tout signifier comme s'il s'agissait de quelque chose de concret » (τὸ πάντα ὡς τόδε τι σημαίνειν). On est certes libre de penser que la présupposition déclenchée par ce fait de langage n'est pas aussi malencontreuse qu'Aristote ne le croyait. Pour peu que

l'on se souvienne toutefois qu'il était convaincu qu'il s'agit là de la racine de beaucoup de maux en philosophie, on ne pourra qu'admirer l'idée – avec tous ceux qui l'ont reprise depuis – que toute une métaphysique s'est sédimentée dans notre langage.

2.8. Bibliographie

- [ABB 06] ABBOT B., « Where Have Some of the Presuppositions Gone? », dans B.J. BIRNER, G. WARD (DIR.), *Drawing the Boundaries of Meaning*, p. 1-20, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, 2006.
- [ARI 49] ARISTOTE, *Aristotelis Analytica posteriora*, Clarendon Press, Oxford, 1949.
- [ARI 58] ARISTOTE, *Aristotelis sophistic elenchi*, Clarendon Press, Oxford, 1958.
- [ARI 01] ARISTOTE, *Aristotelis Categoriae*, Les Belles Lettres, Paris, 2001.
- [ARI 12] ARISTOTE, *Aristotelis Poetica*, Brill, Leiden, 2012.
- [ARI 14] ARISTOTE, *Aristotelis Peri hermeneias*, W. de Gruyter, Berlin, 2014.
- [BAC 99] BACH E., « The Myth of Conventional Implicature », *Linguistics and Philosophy*, vol. 22, p. 327-366, 1999.
- [BEA 97] BEAVER D., « Presupposition », dans J. VAN BENTHEM, A. TER MEULEN (DIR.), *Handbook of Logic and Language*, p. 941-1 008, Elsevier, Amsterdam, 1997.
- [BEA 01] BEAVER D., *Presupposition and Assertion in Dynamic Semantics*, CSLI Publications, Stanford, p. 1-134, 2001.
- [BOB 12] BOBZIEN S., « How to give someone Horns. Paradoxes of Presupposition in Antiquity », *Logical Analysis and History of Philosophy*, vol. 15, p. 159-184, 2012.
- [BOE 76] BOER S., LYCAN W., « The Myth of Semantic Presupposition », dans A. ZWICKY (DIR.), *Ohio State Working Papers in Linguistics*, vol. 21, p. 1-90, 1976.
- [BUR 87] BURTON-ROBERTS N., *Logical Presupposition. A Re-Appraisal of the Concept and Revision of the Theory*, University of Newcastle, Newcastle, 1987.
- [DEL 09] DELCOMMINETTE S., « Catégories, prédication et relation », *Anais de Filosofia Classica*, vol. 3, p. 30-49, 2009.
- [DIN 81] DINSMORE J., « Towards a Unified Theory of Presupposition », *Journal of Pragmatics*, vol. 5, p. 335-363, 1981.
- [DIO 13] DIOGÈNE L., *Diogenis Laertii vitae philosophorum*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013.
- [DOR 95] DORION L.A., *Aristote. Les réfutations sophistiques*, Vrin-Presses de l'Université Laval, Paris-Montréal, 1995.
- [DUC 69] DUCROT O., « Présupposés et sous-entendus », *Langue française*, vol. 4, p. 30-43, 1969.

- [DUC 84] DUCROT O., « Présupposés et sous-entendus (réexamen) », *Le Dire et le Dit*, p. 33-46, Les Editions de Minuit, Paris, 1984.
- [EBB 75] EBBESEN S., « *Hoc aliquid-Quale quid* and the Signification of Appellatives », *Philosophia*, vol. 5-6, p. 370-392, 1975.
- [EBB 86] EBBESEN S., « The Chimaera's Diary », dans S. KNUUTTILA et J. HINTIKKA (DIR.), *The Logic of Being*, p. 115-143, Dordrecht, Reidel, 1986.
- [EBB 11] EBBESEN S., « Context-Sensitive Argumentation. Dirty Tricks in the *Sophistical Refutations* and a Perceptive Medieval Interpretation of the Text », *Vivarium*, vol. 4, p. 75-94, 2011.
- [ECO 87] ECO U., VIOLI P., « Instructional Semantics for Presuppositions », *Semiotica*, vol. 64, p. 1-39, 1987.
- [FRA 73] FRANCK D., « Zur Problematik des Präsuppositionsdiskussion », dans J.S. PETÖFI et D. FRANCK (DIR.), *Präsuppositionen in Philosophie und Linguistik*, p. 11-41, Athenäum-Verlag, Frankfurt, 1973.
- [FRE 91] FREGE G., *Funktion und Begriff*, Pohle, Jena, 1891.
- [FRE 92] FREGE G., « Über Sinn und Bedeutung », *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, vol. 100, p. 25-50, 1892.
- [FRE 69] FREGE G., « Ausführungen über Sinn und Bedeutung », dans H. HERMES, F. KAMBARTEL, F. KAULBACH (DIR.), *Nachgelassene Schriften und Wissenschaftlicher Briefwechsel*, p. 128-136, Meiner-Verlag, Hamburg, 1969.
- [GAR 71] GARNER R., « Presupposition in Philosophy and Linguistics », dans C.J. FILLMORE et D.T. LANGENDOEN (DIR.), *Studies in Linguistic Semantics*, p. 23-45, Rinehart et Winston, New York, 1971.
- [GAZ 14] GAZZIERO L., « “ἐὰν ὁσαύτως τῇ ψυχῇ ἐπὶ πάντα ἴδῃς” (*Platonis Parmenides*, 132a 1 - 132b 2). Voir les Idées avec son âme et le “Troisième homme” de Platon », *Revue de philosophie ancienne*, vol. 32, p. 35-85, 2014.
- [GAZ 16a] GAZZIERO L., « “*Utrum figura dictionis sit fallacia in dictione. Et quod non videtur*”. A Taxonomic Puzzle or How Medieval Logicians Came to Account for an Odd Question by an Impossible Answer », dans L. CESALLI, A. DE LIBERA et F. GOUBIER (DIR.), *Formal Approaches and Natural Language in Medieval Logic*, p. 239-267, Fédération internationale des Instituts d'études médiévales, Barcelone-Rome, 2016.
- [GAZ 16b] GAZZIERO L., « “Οὐδὲν τῶν καθόλου ὑπαρχόντων οὐσία ἐστί [aucun attribut universel n'est une substance” (*Aristotelis metaphysica*, Z, 13, 1 038b 35). Aristote critique des Idées de Platon », *Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études. Section des sciences religieuses*, vol. 122, 2016.
- [GER 99] GERNEZ B., « La théorie de la *lexis* chez Aristote », dans P. BÜTTGEN, S. DIEBLER, M. RASHED (DIR.), *Théories de la phrase et de la proposition de Platon à Averroès*, p. 67-69, Editions Rue d'Ulm, Paris, 1999.

- [GOT 09] GÖTZSCHE H., « Presupposition », dans S. CHAPMAN et C. ROUTLEDGE (DIR.), *Key Ideas in Linguistics and the Philosophy of Language*, p. 173-179, Edinburgh University Press, Edinburgh, 2009.
- [GRI 75] GRICE H., « Logic and conversation », dans P. COLE et J.L. MORGAN (DIR.), *Syntax and Semantics 3. Speech Acts*, p. 41-58, Academic Press, New York, 1975.
- [HOR 96] HORN L., « Presupposition and Implicature », dans S. LAPPIN (DIR.), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, p. 454-471, Blackwell, Oxford, 1996.
- [ILD 04] ILDEFONSE F., « Ta skhēmata tēs lexeōs », dans M.S. CELENTANO, P. CHIRON et M.P. NOËL (DIR.), *Skhēma Figura. Formes et figures chez les Anciens. Rhétorique, philosophie, littérature*, p. 143-157, Editions Rue d'Ulm, Paris, 2004.
- [JAU 90] JAULIN A., « Lexis », *Kairos*, vol. 1, p. 135-155, 1990.
- [KAR 73] KARTTUNEN L., « Presuppositions of Compound Sentences », *Linguistic Inquiry*, vol. 4, p. 169-193, 1973.
- [KAR 77] KARTTUNEN L., PETERS S., « Requiem for Presupposition », *Proceedings of the Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, vol. 3, p. 360-371, 1977.
- [KAR 79] KARTTUNEN L., PETERS S., « Conventional Implicature », dans C.K. OH et D. DINNEN (DIR.), *Syntax and Semantics. Volume 11: Presupposition*, p. 1-56, Academic Press, New York, 1979.
- [KEM 75] KEMPSON R., *Presupposition and the Delimitation of Semantics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1975.
- [KRA 98] KRABBE E., « Who is Afraid of Figure of Speech? », *Argumentation*, vol. 2, p. 281-294, 1998.
- [KUN 81] KUNG J., « Aristotle on Theses, Suches and the Third Man Argument », *Phronesis*, vol. 26, p. 207-247, 1981.
- [KUN 82] KÜNNE W., « Megarische Aporien für Freges Semantik. Über Präsupposition und Vagheit », *Zeitschrift für Semiotik*, vol. 4, p. 267-290, 1982.
- [LAS 07] LASCIO E.V. (DIR.), « Solecisms on Things. The Arguments *παρὰ τὸ σχῆμα τῆς λέξεως* in Aristotle's *Sophistical Refutations* », *Antiquorum philosophia*, vol. 1, p. 171-204, 2007.
- [LEV 83] LEVINSON S., *Pragmatics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- [LIB 98] LIBERA DE A., *Porphyre. Isagoge*, Vrin, Paris, 1998.
- [LYC 84] LYCAN W., « Implicative Relations and "Presupposition" », *Logical Form in Natural Language*, p. 73-108, MIT Press, Cambridge Mass., 1984.
- [MAL 07] MALINK M., « Categories in *Topics I.9* », *Rhizai*, vol. 2, p. 271-294, 2007.
- [MAN 68] MANSION S., « Notes sur la doctrine des catégories dans les *Topiques* », dans G.E.L. OWEN (DIR.), *Aristotle on dialectic. The Topics*, p. 189-201, Clarendon Press, Oxford, 1968.

- [MOR 68] MORAUX P., « La joute dialectique d'après le VIII^e livre des *Topiques* », dans G.E. L. OWEN (DIR.), *Aristotle on dialectic. The Topics*, p. 277-311, Clarendon Press, Oxford, 1968.
- [PAR 91] PARRY, W.T., HACKER E.A., *Aristotelian Logic*, State University of New York Press, Albany, 1991.
- [PIC 06] PICARDI E., « Linguistics and Logic I. The Influence of Frege and Russell on Semantic Theory », dans H.E. WIEGAND (DIR.), *History of the Language Sciences*, p. 2 600-2 612, W. de Gruyter, Berlin, 2006.
- [POT 15] POTTS C., « Presupposition and Implicature », dans S. LAPPIN et C. FOX (DIR.), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, Wiley-Blackwell, Oxford, p. 168-202, 2015.
- [PRI 14] PRINCE S., *Antisthenes of Athens. Texts, Translations, and Commentary*, University of Michigan Press, Ann Harbour, 2014.
- [RAS 06] RASHED M., « Platon, Sathon, Phédon », *Elenchos*, vol. 27, p. 117-122, 2006.
- [ROU 90] Rousseau A., « Quelques aspects de la philosophie du langage (Frege, Husserl, Wittgenstein) et leur incidence en linguistique », *Germanica*, n° 8, p. 203-241, 1990.
- [RUS 05] RUSSELL B., « On Denoting », *Mind*, vol. 14, p. 479-493, 1905.
- [RUS 10] RUSSELL B., « Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description », *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 11, p. 108-128, 1910.
- [RUS 12] RUSSELL B., « The World of Universals », *The Problems of Philosophy*, Oxford University Press, Oxford, p. 91-100, 1912.
- [RUS 57] RUSSELL B., « Mr. Strawson on Referring », *Mind*, vol. 66, p. 385-389, 1957.
- [SAN 88] SANDT VAN DER R., *Context and Presupposition*, Croom Helm, Londres, 1988.
- [SCH 03] SCHREIBER S., *Aristotle on False Reasoning. Language and the World in the Sophistical Refutations*, State University of New York Press, Albany, 2003.
- [SCH 96] SCHULTHESS D., « Le "Cornu" : notes sur un problème de logique éristico-stoïcienne », *Recherches sur la philosophie et le langage*, vol. 18, p. 201-228, 1996.
- [SEU 05] SEUREN P., « Eubulides as a 20th-Century Semanticist », *Language Sciences*, vol. 27, p. 75-95, 2005.
- [SIG 73] SIGWART C., *Logik*, H. Laupp, Tübingen, 1873.
- [SIL 80] SILLITTI G., *Tragelaphos*, Bibliopolis, Napoli, 1980.
- [SOA 89] SOAMES S., « Presupposition », dans D. GABBAY et F. GUENTHNER (DIR.), *Handbook of Philosophical Logic (IV: Topics in the Philosophy of Language)*, p. 553-616, D. Reidel, Dordrecht, 1989.
- [STR 50] STRAWSON P., « On Referring », *Mind*, vol. 59, n° 235, p. 320-344, 1950.
- [TRO 70] TROGNON A., « Les difficultés de la théorie de la présupposition », *L'Homme*, vol. 10, p. 75-83, 1970.

- [VER 76] VERAART A., « Geschichte des wissenschaftlichen Nachlasses Gottlob Freges und seiner Edition : Mit einem Katalog des ursprünglichen Bestands der nachgelassenen Schriften Freges », dans M. SCHIRN (DIR.), *Studien zu Frege*, p. 49-106, Frommann-Holzboog, Stuttgart, 1976.
- [WAL 96] WALTON D., *Fallacies Arising from Ambiguity*, p. 155-183, Kluwer, Dordrecht, 1996.
- [WHE 83] WHEELER S., « Megarian Paradoxes as Eleatic Arguments », *American Philosophical Quarterly*, vol. 20, p. 287-295, 1983.
- [WHE 01] WHEELER M., « κατηγορία in the *Topics* and the *Categories* », *The Journal of Neoplatonic Studies*, vol. 8, p. 37-60, 2001.
- [WITT 58] WITTGENSTEIN L., *Blue Book*, Blackwell, Oxford, 1958.
- [WOL 95] WOLFF F., « Trois techniques de vérité dans la Grèce classique. Aristote et l'argumentation », *Hermès*, vol. 15, p. 41-71, 1995.
- [ZAS 86] ZASLAWSKY D., « Paradoxes linguistiques. A propos de *lexis* chez Aristote », *Recherches sur la philosophie et le langage*, vol. 6-7, p. 239-261, 1986.